

DECRET N° 80-377 du 23 Décembre 1980

Chargeant le Camarade Girigissou GADO,
Ministre des Travaux Publics de la Construc-
tion et de l'Habitat, de l'intérim du Camara-
de Simon Ifèdé OGOUMA, Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération pour compter
du 23 Décembre 1980.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret n° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent ;

VU le décret n° 80-374 du 22 Décembre 1980 chargeant le Camarade Romain
VILON-GUEZO, Premier Vice-Président du Comité Permanent de l'Assemblée
Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République
à compter du 22 Décembre 1980,

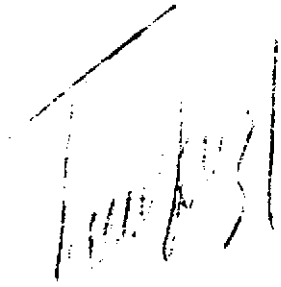
D E C R E T E :

Article 1er.— Pour compter du 23 Décembre 1980, le Camarade Girigissou GADO,
Ministre des Travaux Publics, de la Construction et de l'Habitat est chargé
de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pen-
dant l'absence du Camarade Simon Ifèdé OGOUMA.

Article 2.— Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 23 Décembre 1980

pour le Président de la République absent, le 1er
Vice-Président du Comité Permanent de l'Assem-
blée Nationale Révolutionnaire, chargé de
l'intérim,



Romain VILON-GUEZO

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 6 SGG 4 MTPCH-MAEC 6 autres Ministères
20 DFE - DAJL - INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DCCT - ONEPI - Gde Chanc. 3
UNB - FASJEF - BN 6 ECP 2 SPD 2 JORPB 1.-